

Vous voulez vous informer et débattre des projets pour le devenir de Sainte Luce et votre vie quotidienne



C'est maintenant que se construisent les décisions qui vous concerneront demain

- nouvelle réglementation en 2018 de l'urbanisme et la construction
- aménagements centre-ville, Minais, Islettes, Cadoire, route de Thouaré
- services et commerces ; résidences seniors
- voiries ; mobilités piétons-vélos ; transports collectifs
- valorisation de la Loire et des espaces naturels
- transition énergétique
- vie locale et associative ; mixité sociale et intergénérationnelle

Pour vous informer, donner vos avis, échanger avec d'autres Lucéens : participez au conseil de développement lucéen

Le conseil de développement lucéen (CDL) c'est quoi ?

- Des Lucéens, volontaires et bénévoles, qui veulent développer la citoyenneté
- Un lieu pour s'informer, autonome de la municipalité et de tout autre instance
- Un espace convivial d'échange respectant la pluralité des idées de chacun
- Des avis remis à la municipalité → voir site internet CDL « Un projet pour le devenir de Ste Luce »

Comment ça fonctionne ?

- Des conférences publiques pour s'informer sur la vie lucéenne
- Des ateliers pour échanger concrètement ensemble :
 - Centre-ville et quartiers
 - Réglementation de l'urbanisme et de l'habitat
 - Voiries et déplacements ; mobilités piétons-vélos
 - Économie : emploi ; agriculture ; services et commerces
 - Santé et bien-être ; habitats et mobilités des seniors ; vie associative
 - Loire et espaces naturels



À quoi cela m'engage-t-il ? A participer, selon vos disponibilités et motivations, à un atelier. À tout moment vous pourrez arrêter.



Pour vous inscrire date limite 31 octobre

Le CDL vous contactera pour y donner suite.

- Par mail à cdl.sainteluce.citoyenne@gmail.com en précisant l'atelier de votre choix
- Par envoi, à l'adresse mail du CDL ou remise à l'accueil de la mairie ou courrier à CDL Hôtel de ville 44981 Sainte Luce sur Loire, de la fiche « Je participe au CDL » téléchargeable sur le site internet du CDL <http://conseildeveloppement.wix.com/sainteluce>

Pour plus d'informations adresser un mail au CDL ou contacter son site Internet.